



**ORTZAIZEKO  
HERRIKO  
ETXEA**  
—  
MAIRIE  
D'OSSÈS

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES**

**Séance du 07 septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un et le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Était excusé** : M. GOICOECHEA Iñaki

**A été nommé comme secrétaire de séance** : M. LEKUMBERRY Xantxo

**Date convocation** : 03 septembre 2021

**Date d'affichage** : 03 septembre 2021

### **DECISION N° 2 : REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Nomenclature : 5.6

Le Maire précise à l'assemblée qu'un conseiller municipal a acheté des denrées alimentaires pour le compte de la Commune à l'occasion des fêtes du village.

Il indique que M. Jean-François MATEO a réglé à titre personnel cette facture pour un montant total de 49,09 €.

Il propose à l'assemblée de rembourser le conseiller municipal sur présentation de la facture qu'il a acquitté.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, Monsieur Jean-François MATEO s'étant retiré de la salle du Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de rembourser à M. Jean-François MATEO la somme de 49,09 € lié à l'achat de denrées alimentaires pour le compte de la commune.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 14/09/2021

Reçu en préfecture le 14/09/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 064-216404368-20210907-20210907D2-DE

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre  
extrait certifié conforme

OSSES, le 07 septembre 2021

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 14/09/2021

Et après transmission en sous-préfecture le 14/09/2021